

moyen desquels l'honorable député de Québec-Est a critiqué l'exposition que l'honorable trésorier a faite de la situation de nos finances, il n'a eu le courage d'attaquer qu'une seule des recettes comme n'étant pas un revenu ordinaire. C'est celle du fonds d'emprunt municipal, au montant de \$42,671.84. Son objection n'est pas fondée. L'honorable trésorier, qui a prévu cette critique, y a répondu d'avance par une excellente raison. Il prétend qu'il peut compter cette recette au nombre de celles du revenu annuel ordinaire de la province, parce que la somme perçue, en 1884-85, ne s'élève même pas au montant de l'intérêt accru, pendant la même année, sur le capital encore dû au fonds d'emprunt municipal. C'est strictement vrai. Mais je crois qu'il y a encore une plus forte raison en faveur de l'opinion de l'honorable trésorier. Ouvrons les comptes publics de 1884-85, et nous trouvons, à la page 5, que pendant le dernier exercice la province a racheté un certain nombre de ses obligations de l'emprunt contracté en France, au montant de \$49,716.64.

L'honorable député de Québec-Est me répète-t-il que le montant reçu, en 1884-85, du fonds d'emprunt municipal, n'est pas un revenu ordinaire, parce que c'est la perception d'un actif? Je lui réponds qu'à bien plus forte raison la somme payée, aussi en 1884-85, pour racheter un certain nombre des obligations de la province ne devrait pas être comptée dans les dépenses ordinaires du service public, parce qu'elle a servi au paiement d'une partie de la dette provinciale consolidée, qui est diminuée d'autant. Examinez les comptes publics du Canada, et vous verrez que jamais Sir Richard Cartwright, pas plus que Sir Leonard Tilley, n'a compté dans les dépenses ordinaires du gouvernement fédéral ce qu'il a payé pour le rachat des obligations du Canada à leur échéance.

Si, à la rigueur, il faut admettre que la perception d'un actif n'est pas une source courante de revenu, il est également vrai que le paiement d'un passif n'est pas une dépense courante ordinaire. Alors, si vous retranchez du total des recettes de 1884-85 la somme reçue du fonds d'emprunt municipal, soit \$42,671.84, je déduis, pour la même raison, du montant des dépenses ordinaires du même exercice la somme déboursée pour le rachat des obligations de la province, soit \$49,716.64. J'obtiens le résultat suivant, tout à l'avantage du gouvernement :

Revenu courant ordinaire de 1884-85, tel que calculé par l'honorable trésorier..	\$2,962,806.99	
Moins recette du fonds d'emprunt municipal .....	42,671.84	
		<hr/>
Revenu ordinaire.....		\$2,920,135.15
Dépense ordinaire de 1884-85, telle que calculée par l'honorable trésorier.....	\$2,937,856.95	
Moins somme payée pour rachat des obligations .....	49,716.64	
		<hr/>
Dépense ordinaire.....		\$2,888,140.31
		<hr/>
Surplus de 1884-85 .....		\$ 31,994.84
L'excédent des recettes sur les dépenses serait ainsi de \$7,044.80		